



# Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



Le 7 avril 2020

## Mise à jour sur la COVID-19 : Prolongation du délai de grâce des polices d'assurance de personnes ESG facturées à l'employeur

Nous comprenons que la période que nous vivons peut être éprouvante pour bon nombre de nos clients et nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes là pour vous aider. Alors que nous continuons de nous adapter à une situation sans précédent, nous tenons à faire notre possible pour aider vos clients à conserver leur importante couverture d'assurance.

Si vos clients ont une police d'assurance vie ou à prestations du vivant selon la formule Établissement standard garanti (ESG) facturée à l'employeur et éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, RBC Assurances® acceptera de prolonger le délai de grâce de leur police pour une période pouvant atteindre 90 jours s'ils en font la demande.

**Ce processus exceptionnel de report de paiement des primes est en vigueur jusqu'au 31 mai 2020.**

### Qui y est admissible ?

Les clients dont les polices ont été établies avant le 15 mars 2020.

### Comment demander un report

- Pour les assurances ESG facturées à l'employeur établies avant le 15 mars, un administrateur de régime peut demander un report de paiement de prime d'au plus 90 jours à compter du premier paiement manqué. Veuillez remplir le [formulaire Report de paiement de prime ci-joint](#) et le faire parvenir par courriel à l'adresse [GSIclientservices@rbc.com](mailto:GSIclientservices@rbc.com).
- Pour les assurances ESG facturées individuellement (p. ex, participation facultative, offre aux étudiants en médecine, etc.), veuillez consulter notre communication intitulée « [Mise à jour sur la COVID-19 : Prolongation du délai de grâce des polices d'assurance de personnes](#) », également datée du 7 avril 2020.

### Des questions ?

Nous espérons que ces nouvelles auront de quoi réjouir vos clients qui éprouvent des difficultés financières durant cette crise. Si vous ou vos clients avez d'autres questions, veuillez consulter la [FAQ ci-jointe](#), qui présente des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité et la couverture.

Nous continuons de mettre à jour et de revoir nos assurances à mesure que la situation évolue. La meilleure façon d'obtenir de l'information de RBC Assurances est encore d'employer les courriels, de consulter le Centre des ressources de RBC Assurances ou de communiquer avec le bureau de RBC Assurances de votre région au 1 866 235-4332.